

HACKATHON FÉVRIER 2022

Résultats de l'atelier
**Création d'une Charte
des valeurs
et des engagements
dans le secteur culturel
et artistique**

Un évènement organisé
les 25 et 26 février 2022
à l'Université Rennes 2



SOMMAIRE

Méthodologie et préambule / **3**

Modèle de Charte des valeurs et des engagements / **4**

Rappel : le Hackathon / **8**



Illustration : Malo Kerfriden

Méthodologie

Dans le cadre du Hackathon organisé le 25 et 26 février 2022 par la Ligue des auteurs professionnels, l'Institut du travail, l'Université Rennes 2 et les Jeunes Universitaires Spécialisés dans la Propriété Intellectuelle (JUSPI), un collectif composé d'acteurs du milieu artistique et culturel définit une charte de valeurs et d'engagements.

En tant que représentants d'artistes-auteurs et autrices de tous secteurs, syndicats, fédérations d'organisations professionnelles, associations, diffuseurs, acteurs du champ culturel, ce collectif souhaite défendre et promouvoir des principes communs à l'ensemble de nos métiers et activités professionnelles.

Ces principes se fondent sur la reconnaissance et le développement de la professionnalité de nos métiers, sur l'importance des enjeux du développement durable, sur la lutte contre les discriminations et sur le respect de l'égalité femme-homme. Il s'agit là des conditions nécessaires pour garantir un juste équilibre au sein de nos écosystèmes.

Sa rédaction est guidée par une volonté de transparence, d'interdisciplinarité et de réciprocité.

Elle s'adresse à tous les acteurs de la création, notamment artistes-auteurs et autrices, interlocuteurs et interlocutrices publics, organisateurs et organisatrices de manifestations, diffuseurs, producteurs et productrices, responsables d'associations...

Cette Charte a pour ambition de devenir un document de référence et d'amener ses signataires à s'engager dans un cercle vertueux en faveur de l'intérêt général et collectif.

Charte des valeurs et des engagements

Article 1 : Ecologie et développement durable

La culture occupe un rôle primordial dans l'appréhension lucide du monde et la diffusion des problématiques sociétales contemporaines. Prenant acte de l'urgence des enjeux écologiques, et conscients de l'impact de leur activité au niveau écologique et économique, les signataires de cette charte s'engagent à :

- Favoriser le recours aux ressources locales disponibles lors du processus créatif, la fabrication d'objets culturels et l'organisation d'événements (matières premières, entreprises et partenaires locaux) ;
- Réduire l'empreinte carbone liée à leur activité (déplacements, transports, consommation énergétique...)
- Lutter contre le gaspillage, encourager le réemploi et le recyclage.
- Respecter et préserver le vivant et les écosystèmes en limitant notamment la pollution physique, chimique, sonore et lumineuse.

Article 2 : Lutte contre les discriminations

Les signataires sont attachés aux valeurs portées par la Déclaration des Droits Culturels de Fribourg (2007), qui garantit à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme "l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité". En conséquence, ils s'engagent à :

- Lutter contre toute forme de discrimination contrevenant à ces valeurs, et notamment relatives au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine ethnique, à l'état de santé physique et mentale, à l'âge, à la condition socio-économique, à l'origine géographique, aux opinions politiques et la confession religieuse.
- Respecter la parité dans la programmation, les organes délibérants et toute forme de représentation et de sélection artistique.
- Agir pour une représentation qui soit diversifiée et à l'image de la société dans la programmation, les organes délibérants et toute forme de représentation et de sélection artistique.

- Favoriser un accès équitable et égalitaire aux ressources de création.
- Garantir l'application de la législation en vigueur pour l'accessibilité aux lieux de culture.
- Encourager et respecter la diversité des expressions artistiques.
- Mener des actions de formation, transmission et sensibilisation aux enjeux et problématiques liées aux discriminations spécifiques à l'écosystème culturel.

Article 3 : Lutte contre les Violences et le Harcèlement Sexistes et Sexuels (VHSS)

Le milieu culturel est particulièrement propice à l'existence et la perpétuation des VHSS en raison de rapports de force déséquilibrés entre ses acteurs, notamment dans les domaines économiques, symboliques, juridiques et sociaux.

Reconnaissant et accompagnant le processus de libération de la parole autour de ces violences, les signataires s'engagent à :

- **En tant que personne physique :**
 - Recueillir la parole et accompagner les situations de VHSS ou orienter vers une personne ou un organisme compétent.
 - Sensibiliser, se former et chercher à prévenir les risques de VHSS.
- **En tant que personne morale :**
 - Être en conformité avec les obligations du Code du Travail en matière de prévention contre les VHSS.
 - Sensibiliser, former et prévenir les risques de VHSS à tous les niveaux de la structure.
 - Nommer une ou des personnes référentes à recueillir la parole, protéger la victime et agir en conséquence (procédure interne de signalement, sanction, procédure judiciaire).
 - Mettre en place et diffuser des outils de communication et de pédagogie (charte de bonne conduite lors d'un événement public ou sur le lieu de travail...)

Article 4 : Professionnalité des artistes-auteurs et autrices

Les signataires reconnaissent les artistes-auteurs et autrices comme des professionnels. A ce titre, ils s'engagent à :

- Œuvrer dans le respect des lois, codes et règlements encadrant la création.
- Garantir aux artistes-auteurs et autrices une rémunération appropriée (en application de la directive européenne 2019/190).

Pour les salons, festivals, événements :

- S'attacher à une juste rémunération des dédicaces, performances, interventions, participation à une table ronde, montage d'exposition, promotion, accompagnement de projection...
- Prévoir une indemnité pour perte de gain dans le cas de temps de déplacement long.
- Veiller à proposer des conditions d'accueil qualitatives.
- Etablir une concertation préalable avec l'artiste-auteur pour mettre en œuvre des conditions de travail appropriées.
- Se tenir informé des évolutions fiscales et administratives relatives du régime des artistes-auteurs.
- Se comporter de manière respectueuse avec leurs partenaires.

Pour les artistes-auteurs :

- Se rapprocher d'une organisation professionnelle ou d'un syndicat en lien avec son métier afin d'appréhender au mieux les spécificités juridiques, fiscales et sociales de son activité.
- Savoir refuser les conditions financières et matérielles indignes, dont l'acceptation porte également préjudice à l'ensemble de leur profession.
- Se comporter de manière respectueuse avec leurs partenaires.

Pour les diffuseurs et producteurs :

- S'attacher à une juste rémunération de la création décorrélée de l'exploitation de l'œuvre.
- Reconnaître le processus créatif dans sa globalité (travail de recherche, travail préparatoire, montage de projet, temps de création, travail éditorial, etc.) et l'établir contractuellement.
- Se tenir informé des évolutions fiscales et administratives relatives du régime des artistes-auteurs.
- Se comporter de manière respectueuse avec leurs partenaires.

Pour les pouvoirs publics :

- Conditionner les soutiens financiers et subventions au respect des règles énoncées dans cette charte.
- Se comporter de manière respectueuse avec leurs partenaires.

Les signataires s'engagent à respecter la charte dans son intégralité et à la faire connaître.

Rappel : Hackathon

Contraction de « hack » et de « Marathon », un « hackathon » est un rassemblement de plusieurs professions qui, dans un laps de temps limité, élaborent des propositions et des applications innovantes sur des sujets précis. Ce type d'évènement permet de mettre en avant la créativité et les compétences des participants qui construisent un projet en équipe.

Pendant 24 heures, une trentaine d'acteurs de la création et de la diffusion, issus des différentes filières culturelles (livre, spectacle vivant, audiovisuel, arts plastiques), ont été réunis pour réfléchir et agir sur le statut des auteurs et autrices, impactés par la crise sanitaire. Artistes-auteurs et autrices, éditeurs, diffuseurs, ainsi que des partenaires sociaux (OGC, URSSAF, Maison des Artistes...) mais aussi administratifs, avocats, juristes, universitaires de différentes spécialités ont participé à cet événement.

Des demandes émergent : il faut aider l'ensemble des acteurs du monde culturel à comprendre le régime social des artistes-auteurs et autrices, respecter leurs droits et lutter contre un problème majeur : le non-recours aux droits sociaux, en créant des outils pour simplifier les démarches administratives et juridiques.

Cet évènement fut également l'occasion historique de réfléchir sur l'encadrement contractuel du travail de création. Souvent invisibilisé, celui-ci n'est ni encadré, ni rémunéré. Nos équipes ont donc réfléchi collectivement pour en renforcer la protection au travers de :

- Un outil de facturation des prestations et créations artistiques ;
- Une charte d'engagement ;
- La rédaction d'un contrat équitable encadrant le travail de création.

Les organisateurs



La Ligue des Auteurs Professionnels

La Ligue est un syndicat d'auteurs et d'autrices du livre issu d'un rassemblement inédit d'un collectif d'auteurs et d'une fédération d'organisations. Tous se liguent pour sauvegarder leur métier et améliorer les conditions de création de tous les créateurs et créatrices.



Les JUSPI

Les Jeunes Universitaires Spécialisés en Propriété Intellectuelle (JUSPI) réunissent de jeunes docteurs, maîtres de conférences et professeurs spécialisés dans la matière. Les JUSPI sont nés en 2012 d'une rencontre de jeunes docteurs spécialisés en droit de la propriété intellectuelle, fraîchement qualifiés par le CNU.



L'ISSTO

L'institut des Sciences Sociales du Travail de l'Ouest (ISTO) a pour missions la formation et la recherche en sciences sociales du travail. Dans ce cadre, il contribue à la formation des membres des organisations syndicales, mais aussi des conseillers prud'hommes.



L'Université Rennes 2

L'offre de formation de l'Université Rennes 2 couvre les domaines des arts, des lettres, des langues, des sciences humaines et sociales, ainsi que des sciences du sport, de niveaux licence, master et doctorat. L'université propose, pour chacun de ces domaines, des parcours diversifiés au plus près des attentes des étudiant·e·s et des exigences des milieux professionnels.



Illustration : Miya

Résultats de l'atelier n°2

Charte des valeurs et engagements

Tous droits réservés